



TRAVAILLEUR DÉSIGNÉ À LA SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL **GROUPE C (C1-C3)**



Durée
11 jours



Date début prochaine
session
26/02/2025



Nb places dispo.
Complet



Langue
FR



LIEU DE LA FORMATION

IFSB

Référence : S2016

Formateurs : Formateurs de l'IFSB
avec la participation de spécialistes en
la matière.

Effectif max : 14 participants

Langue : FR;DE;LU

Tarif : 1.990,00 € HTVA



ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL
DU BATIMENT SA.

PUBLIC CIBLÉ

Responsables sécurité des entreprises du gros oeuvre et du parachèvement dont l'effectif est compris entre 50 et 449 salariés.

OBJECTIF

La formation vise à former les Travailleurs Designés des entreprises de construction et du parachèvement (réglement grand-ducal du 9 juin 2006 qui rend obligatoire la formation en matière de Sécurité et de Santé des travailleurs désignés de toutes les entreprises du Grand-duché de Luxembourg).

CONTENU DE LA FORMATION

Le programme de la formation est basé sur l'Arrêté ministériel du 18 juillet 2007 déterminant les programmes des différents cycles de formation pour travailleurs désignés.

Groupe C : Formation de base (32 heures)

- Présentation des missions et de la fonction du travailleur désigné
- Législation concernant la sécurité et la santé sur le lieu de travail
- Les missions et obligations
- La santé au travail
- Méthode d'analyse et d'évaluation des risques
- Les accidents de travail et de trajet, les incidents graves et les maladies professionnelles
- Communication
- Management de la Sécurité et de la Santé au travail.

Groupe C : Formation spécifique (56 heures)

- Les machines et les équipements de travail
- Facteurs de risques et mesures de prévention
- Management opérationnel de la Sécurité et de la Santé (Module technique)
- Principes généraux de la prévention
- Exercices pratiques.

PRÉ-REQUIS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION

- Effectif de la société : de 50 à 449 salariés.
- Expérience professionnelle: au moins 3 ans d'expérience dans le domaine d'activité liée à l'entreprise.
- Formation professionnelle dans un domaine d'activité de l'entreprise.

PÉDAGOGIE

La formation alternera avec des exposés théoriques, des échanges d'expériences, vidéos, des exercices pratiques,...

VALIDATION DE LA FORMATION

La formation sera sanctionnée par un travail de fin de formation et un examen.

Après l'évaluation du travail de fin de formation, un certificat de formation sera remis à chaque bénéficiaire.